

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Pulsator Oil

EU2229

Conformément à la directive CE n°. 1907/2006 (n° 453/2010)

Date de préparation 09-févr.-2016 Date de révision : Numéro de révision: 0.1

12-déc.-2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Pulsator Oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant Fournisseur

DeLaval N.V. France: DeLaval snc Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5

3 Bd Jean Moulin - CS40504 9031 Gent

78997 Elancourt Belgium

France

Tel: (1) 3081 8002 Tel. +32 9 280 91 21

Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:

(33) 1 4005 4848

Belgique:

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: +352 8002 5500

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

DeLaval Pulsator Oil EU2229 Date de révision : 12-déc.-2017

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Dégraisse la peau

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	90 - 100	-	01-2119484627-25

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si

l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau. Amener la victime à l'air libre. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans

avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection pour les secouristes Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représent pas de risques personnels.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition

répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse

résistant à l'alcool, Jet d'eau, brouillard d'eau

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la

pression avec risque d'eclatement. Dioxyde de carbone (CO2).

Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des

Evacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représent pas de risques

personnels.

Jet d'eau.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel

préposé à la lutte contre le feu

As in any fire, wear self-contained breathing apparatus and full

protective gear (EN 469)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci

ne représent pas de risques personnels. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8 SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Porter un équipement de protection individuel.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient

pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur

d'origine. Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker uniquement en

position verticale. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Classe de stockage (Allemagne) 10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres lignes directrices Sans objet

DeLaval Pulsator Oil EU2229 Date de révision: 12-déc.-2017

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Distillats paraffiniques lourds	AFS 2011:18: :				
(pétrole), hydrotraités	1mg/m³ (8H)				
64742-54-7	STEL: 3mg/m³ (15				
	min)				
	(mist & fume)				

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Reference to monitoring standards eg. EN 689. EN 14042. EN 482. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Protection de la peau Protection des mains Protection respiratoire S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:. Porter des lunettes de protection.

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Gants imperméables, (EN 374)

aucun dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Type A1.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent, Jaune Odeur caractéristique

Seuil olfactif

Propriété

Ha Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

point d'éclair Taux d'évaporation

Limite supérieure d'explosivité Limite inférieure d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur Densité relative

Hydrosolubilité Solubilité dans d'autres solvants Coefficient de partage : n-octanol/eau Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Viscosité

Propriétés explosives

Aucune information disponible

Valeurs

< -24 °C > 300 °C

> 190 °C [ASTM D92] (open cup)

no data available

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

<0.01 kPa (20 °C)

Aucune donnée disponible

0.88

Insoluble dans l'eau Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

> 300 °C

Aucune donnée disponible

68 cSt (40°C)

Sans objet

DeLaval Pulsator Oil EU2229 Date de révision : 12-déc.-2017

Propriétés comburantes Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

InhalationAucun effet important ou danger critique.contact oculaireAucun effet important ou danger critique.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique.

irritation Peut entraîner une irritation cutanée. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une

irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

CorrosivitéAucun effet connu.SensibilisationAucun(e) connu(e).

Effets mutagènes Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes
Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction
Effets sur le développement
Aucun(e) connu(e)
Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition uniqueAucune information disponibleSTOT - exposition répétéeAucune information disponibleDanger par aspirationAucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétau	Poisson	Microtox	Daphnie
	x aquatiques			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),		5000: 96 h		1000: 48 h Daphnia magna
hydrotraités		Oncorhynchus		mg/L EC50
		mykiss mg/L		
		LC50		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

utilisés

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 13 02 05* mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé 14.3 Classe de danger Non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) Non réglementé 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC

ADR/RID

14.1 N° ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition 14.3 Classe de danger Non réalementé 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non réglementé

convention Marpol et au recueil IBC

IATA/ICAO

14.1 N° ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réalementé 14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e) 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non réglementé

convention Marpol et au recueil IBC

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK Classification 2 (appendix No 4)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Aucune information disponible

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 09-févr.-2016

Date de révision : 12-déc.-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité